

DSA Bact

Nettoyant détartrant désinfectant sanitaire

Nettoie, détartre et désinfecte en une seule opération.

Détergent désinfectant d'entretien quotidien et périodique des sanitaires : sols, murs, lavabos, miroirs, ...

Élimine les voiles de tartre et les résidus de savon. S'utilise sans rinçage et ne laisse aucune trace.

Laisse une odeur agréable grâce à la rémanence de son parfum : floral.

Bactéricide. (voir au verso pour plus de détails)

Mode d'emploi

Surfaces : diluer de 1,5 à 3% dans un vaporisateur.

Vaporiser puis essuyer avec une éponge humide.

Sol : diluer à 1% dans un seau d'eau.

Nettoyer au feutre ou à la serpillière.

Il est inutile de rincer.

Désinfection : 1 à 1,5%.

Conditionnements

- Emballage : Carton de 4 bidons de 5L,
carton de 12 bidons de 1L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide orange clair

- pH : 2,1 - 3,1

- Densité : 0,99 - 1,01

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme

Stockage

Conditions inhérentes aux produits inflammables.

Stocker à l'abri du gel.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3.
Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Produit biocide TP 2

Substances actives biocides : chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium, CAS : 68424-85-1, 9,5 g/kg éthanol, CAS : 64-17-5 50 g/kg.

Date limite d'utilisation optimale :

24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Formule déposée au centre Antipoison France :

+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5 55 27 65 27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

27-09-2023 Ind. 4 ■



NORMES**SOUCHES****BACTÉRICIDE**

EN CONDITIONS DE SALETÉ

EN 1276

1.5%

5 min

20°C

Escherichia coli, Enterococcus hirae, Staphylococcus aureus,
Pseudomonas aeruginosa

EN 13697

1%

15 min

20°C

Escherichia coli, Enterococcus hirae, Staphylococcus aureus,
Pseudomonas aeruginosa